



Laval, le 5 mai 2020

Aux employés(es), gestionnaires de formation, instructeurs, moniteurs, surveillants et appariteurs

Chères collaboratrices, chers collaborateurs et partenaires,

Alors que le gouvernement du Québec vient d'annoncer la réouverture graduelle de certains secteurs de l'économie, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a lancé cette semaine une trousse d'outils virtuelle, qui permet d'aider et de soutenir les employeurs et les travailleurs dans leur prise en charge de la santé et de la sécurité du travail dans le contexte de la COVID-19. Il est à noter que les lieux et sites de formation et d'examens théoriques et pratiques sont assimilables à des milieux de travail.

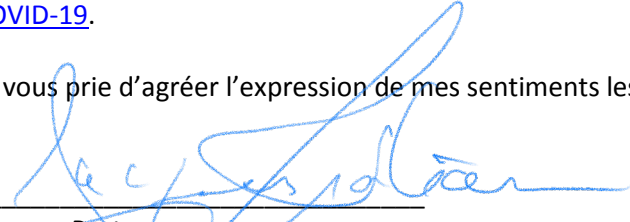
Cette trousse est un cadre de référence pour que tous les milieux de travail puissent mettre en oeuvre des mesures de prévention en respect des lignes directrices de la Santé publique et agir de manière cohérente et efficace. Elle a été élaborée de concert avec les associations patronales, les associations syndicales, la Direction générale de la santé publique et l'Institut national en santé publique du Québec.

Elle comporte plusieurs guides dont un intitulé « Guide de normes sanitaires en milieu de travail – COVID-19 » pour tous les secteurs, ainsi que des aide-mémoires interactifs et imprimables. À titre d'employés(es), gestionnaires de formation, instructeurs, moniteurs, surveillants et appariteurs, cette trousse vous permet d'avoir en mains des outils de référence pour réduire et contrôler les risques de propagation de la COVID-19 dans les milieux de travail. Je vous invite à prendre connaissance de ces outils et à les utiliser (<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx>).

Il est aussi essentiel de répondre à des besoins spécifiques tout comme à des réalités propres à nos clientèles spécifiques et aux liens qu'elles ont avec le personnel qui oeuvre dans les services de sécurité incendie. À cet effet, je vous invite à compléter ces outils avec vos propres consignes, directives ou protocoles.

[Protocole de reprise graduelle des activités de formation de l'École dans le contexte de la COVID-19.](#)

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jacques Proteau,
Directeur général

2800, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 3.08, Laval, Québec, H7T 2S9 – Téléphone : 450 680-6800,
sans frais : 866 680-3677 – Télécopieur : 450 680-6818